

dans chaque région de la province les besoins des personnes âgées en matière d'hébergement et de foyers nourriciers. Cela a été fait. Les maisons de soins spéciaux et les maisons de pension surveillées sont visées par la Nursing Homes Act de l'Ontario. L'expression «familles adoptives» est généralement réservée aux foyers réservés aux enfants. En 1967, les organismes familiaux de 20 villes de l'Ontario offraient des conseils sur les problèmes de la famille et de la vieillesse.

En raison de leur situation économique, les municipalités de Terre-Neuve<sup>(1)</sup> et de l'Île-du-Prince-Édouard<sup>(2)</sup> ne peuvent avoir de programmes indépendants. Les autorités provinciales s'occupent donc de cette question, sauf dans les grandes villes où des organismes bénévoles s'en occupent également.

La Nouvelle-Écosse<sup>(3)</sup> a instauré un programme de familles adoptives à l'intention des adultes sortant d'hôpitaux psychiatriques. Les municipalités partagent le coût de ce programme et jouent un rôle actif dans les comités régionaux. La ville de Halifax a fait valoir que, faute d'un nombre suffisant de familles adoptives, elle n'avait pu lancer un programme plus vaste pour prendre en charge d'autres catégories de gens.

#### Recommandation 70

Que les institutions et organismes établis pour les adultes, y compris les écoles et les universités, les églises, les cercles de bienfaisance, les bibliothèques publiques, les musées et les centres récréatifs et autres essaient de modifier leurs programmes et leur activité en vue d'encourager les gens âgés à y participer plus qu'ils ne le font.

#### SUITE DONNÉE

Dans tout le Canada, les personnes âgées font l'objet d'une attention croissante. Elles bénéficient de tarifs réduits pour presque tous les moyens de transport, comme les autobus, les avions, etc. Dans certaines municipalités, il n'a toutefois pas été possible de réduire les tarifs des transports en commun pour les personnes âgées, comme par exemple à Halifax. Elles peuvent également se prévaloir de réductions du prix d'admission dans les cinémas, et le Centre national des arts d'Ottawa offre non seulement cette réduction pour de nombreux spectacles mais il organise également des programmes spéciaux à l'intention des personnes âgées.

L'Église unie du Canada a préparé un document sur une série d'activités du soir pour aider les communautés qui se préoccupent des problèmes des personnes âgées<sup>(4)</sup>. L'année dernière, l'Église unie du Canada a également confié à un organisme de recherche privé de Toronto la tâche d'étudier divers aspects des besoins des personnes

âgées<sup>(5)</sup>. En 1972, l'Office de l'action sociale de la Conférence catholique canadienne a pris comme thème les droits, la dignité et les besoins des personnes âgées afin de promouvoir l'action paroissiale dans ce domaine<sup>(6)</sup>.

Les personnes âgées ont formé des groupes partout au pays et ont très bien réussi à faire connaître leurs besoins sur le plan culturel et des loisirs à leur municipalité. A Ottawa, les fonctionnaires municipaux du département des Parcs et des Loisirs s'occupent de 20 ensembles domiciliaires subventionnés, et organisent des programmes de loisirs comme la natation, les cours d'artisanat, etc. La municipalité fournit également le transport pour diverses activités organisées par des organismes bénévoles. Les collèges communautaires et certaines universités offrent des cours d'éducation permanente qui peuvent présenter un intérêt pour les personnes âgées. Des cours préparatoires à la retraite leur sont également offerts dans des établissements de niveau secondaire dans la plupart des grandes villes ainsi que dans des écoles secondaires régionales.

On est en train de créer à Toronto un Institut canadien de religion et de gérontologie dans le but d'aider les églises et les ordres religieux à mettre sur pied des programmes préparatoires à la retraite pour les personnes âgées. On espère également leur offrir des cours enrichissants dans des domaines comme les diverses cultures, les saintes Écritures, etc.<sup>(7)</sup>.

#### Recommandation 71

Que les municipalités, en cherchant à combler les vides entre les services et les moyens qui existent, envisagent particulièrement la possibilité d'établir des services ménagers à domicile et des centres d'hébergement diurne.

#### SUITE DONNÉE

L'«auxiliaire familial(e)» diffère des domestiques en ce sens qu'il ou elle travaille sous une surveillance professionnelle. Dans certaines régions, il faut avoir reçu une formation qui est offerte en partie par les collèges communautaires, tandis que dans certaines autres régions, aucune formation n'est requise. Entre 1958 et 1969, le nombre total des auxiliaires familiales au Canada a plus que quintuplé; cette augmentation tient pour beaucoup à la participation fédérale au coût des services depuis 1969, aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. Une enquête<sup>(8)</sup> effectuée par le Conseil canadien de développement social et dont le rapport a été publié en mars 1971 révèle que les services d'auxiliaires familiales tendent à se concentrer dans les grandes villes; en effet, 42 p. 100 des agences et les deux tiers des auxiliaires familiales se trouvent dans les centres urbains de plus de 100,000 habitants. Au Canada, le nombre des auxiliaires familiales n'est pas également réparti entre les provinces et les agglomérations de différentes tailles. Au moment de l'enquête, le Manitoba était la province la mieux desservie, avec l'équivalent de 32 auxiliaires familiales à plein

(1) Terre-Neuve et Labrador. Ministère de la Santé. Lettre du 10 août 1973.

(2) Île-du-Prince-Édouard. Ministère des Services sociaux. Lettre du 24 août 1973.

(3) Halifax, Nouvelle-Écosse. Planificateur municipal. Lettre du 23 novembre 1973.

(4) Église unie du Canada "Resources for Senior Adult Work", Toronto.

(5) Groupe de recherche pour l'environnement. "Survey of Media Patterns and Preferences of Senior Citizens in Metropolitan Toronto", Toronto, 1972; il s'agit d'un texte de 13 pages accompagné d'un questionnaire de 19 pages.

(6) Conférence catholique canadienne, Office national du bien-être et de la santé. "The Aged in the Family of Man", Ottawa, 1972.

(7) Institut canadien de religion et de gérontologie, Toronto. Lettre du 8 décembre 1973.

(8) Conseil canadien de développement social. Les services d'auxiliaires familiales au Canada, Ottawa, 1971, pp. 15, 16 et 17.